

### MODALITES GENERALES DE FORMATION

#### Acquérir des compétences et être acteur en prévention des risques

##### Domaines

Formations réglementaires Santé et Sécurité au travail Prévention des risques

##### Objectifs de la formation--) *Le bénéficiaire devra être en capacité de*

- ☒ Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- ☒ Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- ☒ Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Formation se déroulant en INTRA ou INTER Entreprise à la demande

Nom du formateur Mr LENFANT F. Référent Handicap AGEFIPH/CAP EMPLOI

*Le local FSP est non accessible handicapé, il est situé en rez-de-chaussée. Pour toute demande, consulter le formateur Mr LENFANT Fabien par mail au préalable lors de la prise de contact.*

### **FSP est habilité CARSAT-INRS**

Durée : 2 jours/14 heures

Délai de réalisation sur demande

Groupe 10 pers max

Prix (**FSP n'est pas assujetti à la TVA**)

- à partir de 1 000 €/groupe hors frais annexes en intra sur le Boulonnais
- en inter : nous contacter

**Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires. . Si traitement dossier OPCO par nos soins, majoration de 100 euros.**



Renseignements complémentaires, livret d'accueil, horaires, modalités d'évaluation, plan du site, contacts, règlement intérieur, programmes, taux de satisfaction, de réussites, de présences disponibles sur le site :

<https://formationsecuritep.wixsite.com/formsecuprev>

- les repas et les frais de parking ne sont pas pris en charge.
- En formation intra entreprise, ce sont les règles de l'entreprise (consignes, procédures ...) et son règlement qui s'appliquent.

Pour les personnes en situation de PSH (handicap), il est impératif de consulter Mr LENFANT dans un délai « raisonnable » afin de permettre l'adaptation du programme. En l'absence de demande préalable, modification du devis afin de permettre l'adaptation de l'action du formateur.

→ PRE-REQUIS

- Aucun

→ PUBLIC

- Tout salarié des secteurs de l'industrie, du bâtiment et du commerce

## PROGRAMME

- Les risques, les accidents du travail, les maladies professionnelles
- Les statistiques : les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Les principes de prévention des risques
- Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie
- Les éléments déterminants de l'analyse physique
- Préparation du travail sur l'analyse d'une situation de travail
- Observation et analyse d'une situation de travail
- Analyse des postes de travail
- Identification et analyse des déterminants de l'activité physique
- Proposition de pistes d'amélioration
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort.

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports didactiques, travaux en sous-groupes et exercices pratiques
- Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuelles, le travail sera transféré sur des études de cas sur le terrain.
- Des documents supports seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux, et une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'équipe du groupe de travail

## VALIDATION DE LA FORMATION

- Certificat « Acteur PRAP » délivré par l'INRS valable 2 ans
- Epreuve certificative